



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

A35-O/B-EX/1  
24/9/04

## ASSEMBLÉE — 35<sup>e</sup> SESSION

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE

(Salle de l'Assemblée, 4<sup>e</sup> étage, mercredi 29 septembre 2004, 9 h 30)

#### SÉANCE À HUIS CLOS

#### Documentation

1. Point 12.2 : Mesures à prendre dans le cas des États contractants qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières envers l'Organisation  
  - Aspects financiers de la question des arriérés de contributions \*WP/21, Révision n° 1 et Additif n° 1
  
2. Point 12.1 : Rapport sur les arrangements conclus en vue du règlement des arriérés de contributions  
  - Aspects financiers de la question des arriérés de contributions \*WP/21, Révision n° 1 et Additif n° 1

— FIN —

---

\* En préparation